



DEMANDE DE PRET POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE DU LOGEMENT (PAP) CE/CNDA/TACAA

Saisie :	Instruction :	Date de commission (Cadre réservé à la FA) :	N° Dossier (Cadre réservé à la FA) :
☐ R ☐ NR	☐ Inc. ☐ Comp. ☐ Ex.Part.	☐ 5 ANS - ☐ 5 vs 10ans	☐ 10 ANS

(Cadres réservés à la FA)

Formulaire de demande de Prêt à l'Accession à la Propriété à compléter

Merci de bien vouloir apposer vos initiales sur chacune des 4 pages du présent document et nous le retourner dans son intégralité

Renseignements concernant le demandeur

Date de la demande : ____ / ____ / ____

Nom d'usage : _____ Nom de Naissance : _____

Prénom : _____

Situation de famille : ☐ Célibataire ☐ Concubin(e) ☐ PACSé(e) ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Veuf(ve)

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Lieu de Naissance : _____

Adresse actuelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Courriel : _____ @ _____

Direction : ☐ CE - CONSEIL D'ÉTAT ☐ CNDA - COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE ☐ TACAA

Date d'entrée dans la juridiction : ____ / ____ / ____

Résidence administrative : _____ Fonction : _____

Catégorie : ☐ A ☐ B ☐ C ☐ Magistrat ☐ Titulaire ☐ contractuel ____ / ____ / ____ > ____ / ____ / ____
Date de début contrat CDD : fin du contrat en cours

Renseignements concernant le contexte de la demande

Type d'opération : ☐ Appartement ☐ Maison - ☐ Construction Prix : _____ €

Adresse du bien : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date de signature de la promesse d'achat : ____ / ____ / ____

Date de signature prévue de l'acte authentique : ____ / ____ / ____

- **Achat** - Nom de l'étude Notariale chargée de l'authentification de l'acte : _____

Pour le virement, préciser : Nom du notaire de l'acquéreur figurant sur le compromis : _____

Montant des honoraires du notaire (à nous signaler ultérieurement si nécessaire) : _____ €

- **Construction** - Ordre du chèque : ☐ Constructeur ou ☐ Artisan - Préciser le nom : _____

Je, soussigné(e) _____, demande à bénéficier d'un prêt pour l'accession à la propriété du logement (PAP) d'un montant maximum de 11 000 € (onze-mille euros). Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions présentées pages 3 et 4 du présent formulaire. Je certifie exact et sincère l'ensemble des informations mentionnées ci-dessus dans le présent formulaire. L'échéancier des remboursements débutera à la fin du deuxième mois qui suit la date de la commission d'attribution. Je m'engage à rembourser chaque échéance à la date prévue, par prélèvement automatique, conformément aux demande et autorisation de prélèvement incluses dans le présent dossier et au tableau d'amortissement. Je m'engage à prendre toutes les actions nécessaires pour assurer le maintien du prélèvement automatique (déménagement, changement de compte bancaire...) et à ne pas interrompre les prélèvements, sauf cause légitime. J'accepte expressément que le non respect des échéances, sauf cause légitime, entraîne la déchéance du terme (l'intégralité de la somme restant due devenant alors immédiatement exigible). Je note cependant que la Fondation pourra renoncer à l'application de cette règle, sur décision expresse, après étude de mon dossier à ma demande.

Mention à recopier de façon manuscrite : « J'autorise l'administration à communiquer mes coordonnées à la fondation d'Aguesseau. »

SIGNATURE :

Vos initiales :

BUDGET MENSUEL*

* Pour les montants annuels, diviser par 12. Pour chaque ligne renseignée, joindre copie justificative de la dernière pièce en date ou du dernier échéancier annuel. Ces pièces sont demandées dans le cadre du dispositif de prévention de la loi Lagarde n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

RESSOURCES	MONTANT	CHARGES FIXES	MONTANT
Salaires		Logement	
- demandeur (+ primes)		- Loyer	
- conjoint		- Accession à la propriété	
- enfants(s)		- Charges	
- autres personnes		- chauffage	
		- eau	
Indemnités		- Electricité	
- indemnités journalières		- Gaz	
- mutuelle		- frais double résidence	
Pensions		Téléphonie	
- accidents du travail			
- invalidité		Assurances	
- retraite		- mutuelle	
- retraite complémentaire		- habitation	
- Pension de réversion		- véhicule	
Pension(s) alimentaires(s)		Transport	
		Frais de garde (crèche...)	
Allocations chômage et ASSEDIC			
		Frais de scolarité	
Prestations familiales		- cantine	
- allocations familiales		- transports	
- complément familial		- scolarité	
- allocations jeune enfant		- hébergement	
- alloc. handicapés (adulte ou enfant)			
- autres (préciser)		Pension(s) alimentaire(s)	
Autres ressources (préciser)		Impôts	
		- revenu	
		- habitation	
		- foncier	
		- taxe d'ordures ménagères	
TOTAL DES RESSOURCES (A)		TOTAL DES CHARGES (B)	

NOMBRE TOTAL DE PERSONNES AU FOYER -C-

Moyenne journalière (1)	((A) / 30) / C	<i>Cadre réservé à la F.A.</i>	
Moyenne journalière (2)	((A - B) / 30) / C	<i>Cadre réservé à la F.A.</i>	

CRÉDITS

ORGANISME	NATURE	Remboursement mensuel	Date 1ère échéance	Date dernière échéance
TOTAL (D)				

DETTES (Y COMPRIS DECOUVERT BANCAIRE)

Nature	Ancienneté de la dette	Montant
TOTAL		

Moyenne journalière (3)	(A-(B+D)/ 30) / C	<i>Cadre réservé à la F.A.</i>	
--------------------------------	--------------------------	--------------------------------	--

Constitution de la demande

Pièces à fournir dans tous les cas :

- L'intégralité du présent document de demande de prêt à l'accession à la propriété, dûment **rempli paraphé sur chaque volet et signé, avec mention manuscrite à recopier en bas de page 1.**
- **L'attestation sur l'honneur** que le bien en acquisition constitue la résidence principale du demandeur, signée par le demandeur et le cas échéant par le co-emprunteur.
- **L'ensemble des documents du demandeur et du couple (si achat commun) justifiant les ressources et les charges déclarées dans le tableau de la page 2** (Photocopies ou copies des relevés de pensions et allocations, attestations CAF, quittances, dernières factures ou échéanciers pour les charges etc.).
- **Les 3 derniers relevés bancaires** du demandeur ou du couple (si achat commun).
- **La photocopie des trois derniers bulletins de salaire** (du couple si achat commun). Pour les contractuels, contrat ou attestation RH.
- **La photocopie intégrale du ou des derniers avis d'imposition** reçu(s) (du couple si achat commun).
- **La photocopie de la carte nationale d'identité** ou du passeport en cours de validité (du couple si achat commun).
- Le cas échéant, **la photocopie du livret de famille** (tenu à jour) ou de l'extrait d'acte de mariage ou de PACS.
- **Le mandat SEPA** (autorisation de prélèvement) joint au présent formulaire, à compléter sans rature et à signer (veillez à noter l'adresse exacte de votre banque).
- **Le relevé d'identité bancaire (RIB)** correspondant au mandat SEPA.

Pièces à fournir dans le cadre de l'achat d'un appartement ou d'une maison déjà construite, y compris VEFA :

- **Un relevé d'identité bancaire (RIB) du notaire de l'acquéreur afin d'établir un virement** et le **montant des frais de notaire qui seront appliqués.**
- **La photocopie de l'intégralité du compromis de vente** signé des deux parties, comprenant le coût, la désignation et la date prévue pour la signature de l'acte authentique chez le notaire, ou la copie du contrat de réservation pour l'achat d'un appartement sur plan.

Pièces à fournir dans le cadre d'une construction :

- La photocopie **de l'intégralité de l'acte d'acquisition** du terrain ou **du compromis de vente.**
- La photocopie du **permis de construire accordé** (impératif). [Copie de l'arrêté municipal]
- La **photocopie du contrat de construction** signé des deux parties, comprenant le coût et la désignation, ou un récapitulatif des devis de construction (devis à fournir).

Adresse de correspondance :
www.fda-fr.org

Fondation d'Aguesseau – Service Aides et Prêts – PAP CE/CNDA/TACAA
10, rue Pergolèse – 75782 Paris cedex 16

Gestion et suivi des dossiers : aidesetprets@fda-fr.org

☎ : 01 44 77 98 76 ou 97 25 ou 98 77

Fax : 01 44 77 98 74

Suivi paiements - Comptabilité : Julien JAUNET (julien.jaunet@fda-fr.org)

☎ : 01 44 77 98 55

Présentation du dispositif

La Fondation d'Aguesseau, structure à but non lucratif reconnue d'utilité publique par décret du 9 juin 1954, offre dans le respect de son objet social la possibilité de bénéficier d'un **prêt pour l'accession à la propriété du logement**. Ce dispositif résulte de l'application des textes interministériels et des délibérations du Conseil de l'action sociale du Conseil d'État. Le montant de ce prêt, sans intérêt et sans frais, est **à hauteur des frais de notaire et au maximum de 11 000 €**. Le demandeur pourra faire une nouvelle demande de PAP dès que le premier prêt sera soldé et à condition de remplir les conditions d'octroi.

Conditions d'octroi :

- **Le demandeur doit être en activité, titulaire** (non stagiaire) ou **contractuel** (dont la durée du contrat est d'au moins 1 an et disposant d'une ancienneté supérieure ou égale à trois mois) **du CE, de la CNDA, ou d'un TACAA**.
- Le prêt doit concerner l'acquisition d'une **résidence principale**
- Le bien doit impérativement se situer dans le **département de la résidence administrative du demandeur ou dans un département limitrophe**. Si le bien se situe dans un département autre que celui de la résidence administrative, le demandeur devra fournir obligatoirement son arrêté de mutation ou une attestation émanant de sa nouvelle direction.
- Un délai rétroactif de **six mois** est pris en compte à partir :
 - ✓ de la date de signature de l'acte authentique, pour un achat,
 - ✓ de la date d'achèvement des travaux, pour une construction.
- Un délai rétroactif d'un an est pris en compte à partir de la date d'obtention du permis de construire.
- Le prêt ne peut pas être attribué pour l'achat d'un terrain seul : il faut qu'il y ait construction, et ce dispositif ne peut pas concerner une extension (agrandissement, garage, dépendance).
- Dans le cas d'une **location-accession** : la demande de prêt ne pourra être formulée **qu'au terme de la période locative, après la levée d'option d'achat** et lors de la **signature de l'acte notarié**.
- Un couple de demandeurs du CE, de la CNDA ou d'un TACAA ne peut percevoir **qu'un seul prêt**.
- Pour les dossiers incomplets, **un délai de 45 jours, à compter de la date de la relance, est octroyé au demandeur pour retourner les documents demandés**. Passé ce délai, le dossier sera classé sans suite. Une seconde demande pourra être examinée en commission sur présentation d'un nouveau dossier.
- Dans le cas d'un paiement de soulte, **le dossier ne peut être présenté qu'avec la copie certifiée conforme de la décision prononçant le divorce ou la séparation de corps et la justification de son caractère définitif**. Joindre la copie de l'acte notarié attribuant l'immeuble et fixant la soulte.

Versement du prêt :

- Après examen de la demande en commission, le demandeur est informé de la décision par courrier sous forme **d'une offre de prêt, valable 30 jours à date de sa réception, et qu'il doit accepter expressément au terme d'un délai de réflexion de 10 jours**, en utilisant un formulaire spécifique qui est joint au courrier.
- Dans le cadre d'un **achat et par défaut, un virement est effectué au profit du notaire de l'acquéreur**. Si l'octroi du prêt est postérieur à la signature de l'acte authentique, à réception du justificatif, le demandeur recevra le chèque à son ordre.
- Dans le cadre d'une **construction**, le prêt est versé par chèque. Le chèque est adressé au demandeur, et établi **à l'ordre de l'organisme constructeur ou à l'artisan** (uniquement pour le gros-œuvre et second-œuvre, l'aménagement et les finitions n'étant pas concernés).

Modalités de remboursement du prêt :

- Le prêt est échelonné sur cinq ans. Un échelonnement sur dix ans est proposé lorsque le quotient familial est inférieur à 8 100 €, ou lorsque le foyer n'est pas imposable sur les revenus. Le quotient familial (QF) correspond au Revenu Fiscal de Référence rapporté au nombre de parts fiscales au foyer. Pour un emprunt à hauteur de 11 000 € les mensualités maximales sont les suivantes :

Hypothèses	Durée de l'échéancier	Echéance	Montant (maximum)
QF inférieur ou égal à 8 100 € ou IR = 0 €	10 ans	mensuelle	91,67 €
QF supérieur à 8 100 €	5 ans	mensuelle	183,33 €

- Le prélèvement automatique est le seul moyen de paiement accepté par la Fondation d'Aguesseau pour le remboursement des échéances. Le premier prélèvement a lieu à la fin du deuxième mois qui suit la date de la commission d'attribution.
- Le prêt peut être soldé à tout moment par anticipation, et sans frais supplémentaires.

Adresse actuelle

Fondation d'Aguesseau
Service des Aides et Prêts – PAP
10 rue Pergolèse
75782 PARIS CEDEX 16

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Emprunteur :

Je soussigné(e) _____, atteste sur l'honneur que le bien, ci à l'adresse _____ de la présente demande de Prêt d'Accession à la Propriété (PAP) auprès de la fondation d'Aguesseau, constitue(ra) mon logement principal.

Co-emprunteur :

Je soussigné(e) _____, co-emprunteur de la demande de Prêt d'Accession à la Propriété (PAP) auprès de la fondation d'Aguesseau, pour le bien nommé à l'adresse ci-dessus, atteste sur l'honneur qu'il constitue(ra) mon logement principal.

Fait à : _____

Le : _____

Signature de l'emprunteur

Signature du co-emprunteur

Référé à la fondation d'Aguesseau	
Référence interne	Référence Unique de Mandat (RUM)